

MIS EN LIGNE LE 17 JANVIER 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12862 DU 12 JANVIER 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Elagage

22 BD de Toulhars

Le vendredi 03 Février 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Monsieur COULOUARN Jean Yves – 22 Boulevard de Toulhars.

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre l'élagage d'arbres il importe d'autoriser le stationnement sur la piste vélo,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le vendredi 03 Février 2023 de 08h30 à 13h, le stationnement sera autorisé pour le demandeur au niveau du n°22 Boulevard de Toulhars sur la piste cyclable afin de permettre l'élagage d'arbre. Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

